



PROCES-VERBAL

Séance du 29 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-neuf novembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Patrick LABERNADIE, Maire,
Présents : Patrick LABERNADIE, Anne-Marie BARRAQUE, Jacques BELTRAN, Chantal BECAAS, Guy CLAVERE, Marie-Christine GARROCO, Paul LAMOURE, Jean-Michel BASCUGNANA, Marie-Claude PINOUT, Jean-Jacques ALBIRA, Solange BECAAS, Richard BELLON
Excusés : Marie PEES (procuration à Paul LAMOURE), Laurent MARQUE, Etienne CURT
Secrétaire de séance : Jean-Michel BASCUGNANA

Question n° 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du 17 septembre 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du 17 septembre 2018.

Question n° 2 : Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

N'ayant pas eu les éléments juridiques et les éléments financiers, Monsieur le Maire propose d'ajourner les questions 2 et 3.

Question n° 4 : Logements communaux : résiliation des conventions signées avec l'Etat

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de ne pas renouveler, à leur échéance, les conventions conclues avec l'Etat pour la réhabilitation des logements communaux.
CHARGE le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à ce dossier.

Question n° 5 : Médiation préalable obligatoire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
- **DÉCIDE** d'expérimenter la médiation préalable obligatoire prévue à l'article 5-IV de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016, cette médiation étant assurée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'expérimentation de la médiation préalable obligatoire.

Question n° 6 : Convention avec le service médecine du CDG

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à compter du 1^{er} janvier 2019, à la convention Santé au travail proposée par le Centre de Gestion,
- autorise le Maire à signer la convention proposée en annexe,
- précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice.

Question n° 7 : Convention gaz

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :
DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à discuter avec GRDF les termes de la convention afin de disposer d'informations complémentaires avant de se prononcer sur l'installation d'équipement de télérelève.